

Réunion du Conseil Communautaire 12.04.2011 / IS SUR TILLE

Compte-rendu

Liste des présents :

Présents : MM. MOYEMONT. MICHELIN. BAUDRY. LASSERTEUX. BOIRIN. STAIGER. CHAUTEMPS. DUPIN. MAILLOT. BAUJARD. GAUDE. GASSE. COLLET. FONT. LAVEVRE. BALLAND. THABARD. BOLDRINI. BEZIAN. MONOT. FREQUELIN. VANNESTE. ALBIN. BOULAY. SAULIN. GRADELET. LUYT. MARTIN. VERGER. KROL. Mmes GUELAUD. CHANUSSOT. CORMILLOT. LETOUZEY. DURAND-BADET. MARTINEZ.

Suppléants : MM. GRELET. DUTRUEL.

Personnes excusées :

MM. ROBIN.
Mme. GUINET.

Personnes absentes :

MM.
Mme.

Assistaient également à la réunion :

MM. AGNOLI. GREGOIRE. LIOTARD. COLOMBET. DIDION. BAILLEUL. JOURNIAC. SCHWEIZER. PETITGUYOT. VIARDOT.

Mmes BOIRIN. DUSSOL. TORRE.

MM. DE LAMBERTERIE. DARPIN. BARRIERE. Mme SOLDATI

Rédaction : Véronique GOUDET, le 28/04/2011

Validation : Michel MAILLOT, le 12/05/2011

Diffusion : Délégués communautaires

23 communes, ensemble, dans l'action...

Parc d'activités du Seuil de Bourgogne – Til-Châtel – Relais petite enfance – Tourisme – Espaces jeunes – Voirie intercommunale – Opération programmée d'amélioration de l'habitat (OPAH) – Service public d'assainissement non collectif (SPANC) – Les Halles d'Is-sur-Tille – Balayeuse intercommunale – Structure multi accueil – Enfance/Jeunesse – Portage de repas à domicile pour personnes âgées – Ecole de musique de la Covati – Accueils péri et extrascolaires

1/ Approbation du compte-rendu de la dernière réunion.

Le compte-rendu de la réunion du 17 février 2011 est adopté à l'unanimité.

2/ Présentation de la proposition de réorganisation du personnel

Michel Maillot ouvre la séance par un discours (*Joint au compte-rendu*)

Alain Verger présente la proposition de réorganisation du personnel de la COVATI rendue nécessaire principalement par l'impact de la reprise en gestion directe du service enfance jeunesse et afin de satisfaire à toutes les obligations légales.

Après la présentation s'ensuit un débat.

Luc Baudry

En ce qui concerne la reprise des activités enfance jeunesse, le poste de secrétariat supplémentaire (mi-temps) devait suffire. L'impact sur le personnel (55 agents passés dans la collectivité en 2009 et 127 en 2010) n'a pas été mesuré.

Alain Verger

Il était prévu que le poste de secrétariat couvre la facturation et les statistiques. L'ampleur du travail supplémentaire liée au personnel n'a pas été évaluée dans sa globalité notamment en ce qui concerne les obligations liées aux collectivités de plus de 50 agents.

Michel Maillot, la reprise a eu lieu en mai dernier. Le point été fait et on s'est aperçu que certaines tâches n'étaient pas réalisées par manque de temps.

Luc Baudry

Sur l'organigramme, l'élue en charge du conseil technique administratif n'a pas été présentée en bureau.

Claude Guelaud

Je propose de mettre à disposition gratuitement mes compétences en management afin d'accompagner la mise en place de la réorganisation avec l'accord des personnes concernées.

Michel Maillot

Cette proposition fait suite à l'audit qui a été réalisé en 2009.

Luc Baudry

Il n'y a pas eu de rendu d'audit.

Peut-être que d'autres personnes aurait pu être intéressées par le « titre »

Claude Guelaud

L'audit a été présenté aux agents. Il a été conservé, il est possible de faire une présentation devant les élus.

Gilles Kroll

Ce n'est pas le poste de DGS qui est remis en cause, cela ne fonctionne pas si ce n'est pas structuré, c'est le fait que l'on n'est pas été informé.

Claude Guelaud

L'accompagnement n'est pas quelque chose de pérenne, c'est juste une mise en route.

Michel Maillot

L'organigramme est quelque chose d'évolutif. Nous serons amenés à réfléchir sur la pérennité de certains postes et la mutualisation avec d'autres communes dans le but de faire des économies. Les personnes souhaitant être associées à cette réflexion seront les bienvenues.

3/ Création d'un emploi fonctionnel de Directeur Général des Services

Délibération 14/2011

Le président explique que la création d'un emploi fonctionnel dans la fonction publique correspond à un emploi de direction, généralement occupé par un fonctionnaire de catégorie A détaché sur le poste et qu'elle est liée au respect des conditions de seuils démographiques édictées par les textes réglementaires.

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,

Vu l'article 37 de la loi n° 2007-209 du 19 février 2007 autorisant les Communautés de Communes de plus de 10 000 habitants à créer un emploi fonctionnel de Direction générale des services,

Vu le décret n° 2007-1828 du 24 décembre 2007 portant modification des dispositions applicables à certains emplois de direction des collectivités territoriales et des établissements publics locaux assimilés et de certains statuts particuliers de cadres d'emplois de catégorie A de la Fonction Publique Territoriale.

Vu le décret n° 2001-1367 du 28 décembre 2001 portant attribution d'une nouvelle bonification indiciaire aux fonctionnaires occupant certains emplois administratifs de direction de collectivités territoriales ou d'établissements publics locaux assimilés, régis par l'article 7 du décret n° 87-1101 du 30 décembre 1987 portant dispositions

statutaires particulières à certains emplois administratifs de direction des collectivités territoriales et des établissements publics locaux assimilés,

Vu le décret n° 88-631 du 6 mai 1988 modifié, qui autorise les collectivités territoriales à attribuer une Prime de Responsabilité à leur directeur général des services afin de prendre en compte, sur le plan indemnitaire, la mission particulière qui lui est confiée,

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, à l'unanimité,

DECIDE la création, à compter du 1^{er} juin 2011, d'un emploi fonctionnel à temps complet de Directeur Général des Services.

AUTORISE le Président à y pourvoir dans les conditions statutaires.

Outre la rémunération prévue par le statut de la fonction publique territoriale, l'agent détaché sur l'emploi de DGS bénéficiera de :

- la Nouvelle Bonification Indiciaire (NBI)
- la prime de responsabilité

Continuera à percevoir les primes afférentes à son grade.

DIT que les crédits seront prévus au budget 2011.

AUTORISE le Président à signer toute pièce de nature administrative, technique ou financière nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

4/ Création d'un poste de secrétaire de mairie

Délibération 15/2011

Le Président explique que suite à la proposition de réorganisation du personnel de la Covati, il y a lieu de pourvoir au remplacement d'une secrétaire de mairie mise à disposition de trois communes. Afin de pourvoir à ce remplacement, il y a lieu de créer le poste correspondant.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, à l'unanimité,

DECIDE la création à compter du 1^{er} juin 2011 d'un emploi d'agent chargé d'exercer les fonctions de secrétaire de mairie titulaire à temps complet.

DIT que ce poste pourra être pourvu par un agent relevant soit du cadre d'emploi des adjoints administratifs, soit du cadre d'emploi des rédacteurs territoriaux soit du cadre d'emploi de secrétaire de mairie.

DIT que les crédits seront prévus au budget 2011.

AUTORISE le Président à signer à signer toutes pièces de nature administrative, technique ou financière nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

5/ Vote des comptes administratifs et affectation du résultat 2010

Les comptes administratifs sont présentés par Alain Gradelet, Vice-Président aux finances. Ils retracent les opérations, en dépenses et en recettes, réalisées sur l'année et font apparaître les résultats par section (fonctionnement et investissement).

BUDGET PRINCIPAL : délibération 16/2011

Libellés	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents
Résultats reportés 2009	727 853.79			29 436.82	698 416.17	
Opérations de l'exercice	562 799.82	1 037 260.58	3 056 473.61	3 191 094.62	3 619 273.43	4 228 355.20
TOTAUX	1 290 653.61	1 037 260.58	3 056 473.61	3 220 531.44	4 317 690.40	4 228 355.20
Résultats clôture 2010	253 393.03			164 057.83	89 335.20	
Restes à réaliser 2010	26 420.00	224 246.00			26 420.00	224 246.00
TOTAUX CUMULES	1 317 073.61	1 261 506.58	3 056 473.61	3 220 531.44	4 344 110.40	4 452 601.20
RESULTATS DEFINITIFS	55 567.03			164 057.83		108 490.80

Le compte administratif fait apparaître un excédent de fonctionnement de 164 057.84 € et un déficit d'investissement de 253 393.03 € Compte tenu des restes à réaliser 2010 qui se soldent par un excédent de financement de 197 826.00 €, le résultat global 2010 dégage un excédent de 108 490.80 €.

Le compte administratif 2010 est adopté à l'unanimité.

Affectation du résultat 2010 : délibération 17/2011

A la clôture de l'exercice, il est constaté :

- un excédent de fonctionnement de 164 057.84 €
- un déficit d'investissement de 253 393.03 €
- un solde de reste à réaliser positif de 197 826.00 €

Le conseil communautaire, à l'unanimité

Décide d'affecter au compte 1068 (affectation en réserves) : 55 567.03 € (déficit d'investissement moins solde des restes à réaliser) et au compte 002 (report en fonctionnement) 108 490.80 € (164 057.84 € - 55 567.03 €).

Le déficit d'investissement 253 393.03 € sera reporté au compte 001.

BUDGET ANNEXES

➤ Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC) – délibération 18/2011

Libellés	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents
Résultats reportés 2009			34 651.62		34 651.62	
Opérations de l'exercice			30 269.20	29 739.00	30 269.20	29 739.00
TOTAUX			64 920.82	29 739.00	64 920.82	29 739.00
<i>Résultats de clôture 2010</i>			<i>35 181.82</i>		<i>35 181.82</i>	
Restes à réaliser						
TOTAUX CUMULES			64 920.82	29 739.00	64 920.82	29 739.00
RESULTATS DEFINITIFS			35 181.82		35 181.82	

Le compte administratif 2010 qui présente un déficit de fonctionnement de 35 181.82 € est adopté à l'unanimité.

Affectation du résultat 2010 : délibération 19/2011

A la clôture de l'exercice, il est constaté :

- un déficit de fonctionnement de 35 181.82 €

Le conseil communautaire, à l'unanimité

Décide d'affecter au compte 002 (déficit de fonctionnement) la somme de 35 181.82 €.

➤ Immeuble Trésorerie : délibération 20/2011

Libellés	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents
Résultats reportés 2009	7 289.91			1 742.47	5 547.44	
Opérations de l'exercice	7 585.16	7 289.91	3 698.16	11 739.13	11 283.32	19 029.04
TOTAUX	14 875.07	7 289.91	3 698.16	13 481.60	16 830.76	19 029.04
<i>Résultats clôture 2010</i>	<i>7 585.16</i>			<i>9 783.44</i>		<i>2 198.28</i>
Restes à réaliser						
TOTAUX CUMULES	14 875.07	7 289.91	3 698.16	13 481.60	16 830.76	18 745.29
RESULTATS DEFINITIFS	7 585.16		-	9 783.44		2 198.28

Le compte administratif 2010 qui présente un excédent global de 2 198.28 € est adopté à l'unanimité.

Affectation du résultat 2010 : délibération 21/2011

A la clôture de l'exercice, il est constaté :

- un excédent de fonctionnement de 9 783.44 €
- un déficit d'investissement de 7 585.16 €

Le conseil communautaire, à l'unanimité

Décide d'affecter au compte 1068 (affectation en réserves) : 7 585.16 €

et au compte 002 (report en fonctionnement) 2 198.28 € (9 783.44 € - 7 585.16 €).
Le déficit d'investissement 7 585.16 € sera reporté au compte 001.

➤ **ZAE Til-Châtel : délibération 22/2011**

Libellés	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents
Résultats reportés 2009 Opérations de l'exercice	165 831.26	218 992.20 0.00	186 621.44	186 621.44	352 452.70	186 621.44
TOTAUX	165 831.26	218 992.20	186 621.44	186 621.44	352 452.70	405 613.64
<i>Résultats clôture 2010</i> Restes à réaliser		53 160.94				53 160.94
TOTAUX CUMULES	165 831.26	218 992.20	186 621.44	186 621.44	352 452.70	405 613.64
RESULTATS DEFINITIFS		53 160.94	-	-		53 160.94

Le compte administratif 2010 qui présente un excédent global de 53 160.94 € est adopté à l'unanimité.

➤ **Office de Tourisme : délibération 23/2011**

Libellés	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents
Résultats reportés 2009 Opérations de l'exercice			88 875.57	112 436.28	88 875.57	112 436.28
TOTAUX			88 875.57	112 436.28	88 875.57	112 436.28
<i>Résultats de clôture 2010</i> Restes à réaliser				23 560.71		23 560.71
TOTAUX CUMULES			88 875.57	112 436.28	88 875.57	112 436.28
RESULTATS DEFINITIFS				23 560.71		23 560.71

Le compte administratif 2010 qui présente un excédent de fonctionnement de 23 560.71 € est adopté à l'unanimité.

➤ **Ecole de musique : délibération 24/2011**

Libellés	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents
Résultats reportés 2009 Opérations de l'exercice	1 475.86	1 728.00	212 606.77	3 804.15 219 311.88	214 082.63	3 804.15 221 039.88
TOTAUX	1 475.86	1 728.00	212 606.77	223 116.03	214 082.63	224 844.03
<i>Résultats de clôture 2010</i> Restes à réaliser		252.14		10 509.26		10 761.40
TOTAUX CUMULES	1 475.86	1 728.00	212 606.77	223 116.03	214 082.63	224 844.03
RESULTATS DEFINITIFS		252.14		10 509.26		10 761.40

Le compte administratif 2010 qui présente un excédent global de 10 761.40 € est adopté à l'unanimité.

6/ Vote des comptes de gestion 2010

Délibération 25/2011

Alain Gradelet, Vice-Président aux finances, présente les comptes de gestion 2010 établis par Eric De Lamberterie, trésorier municipal.

Le conseil communautaire :

Après avoir entendu et approuvé les comptes administratifs de l'exercice 2010 (budget principal et budgets annexes).

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2009 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordres qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Considérant que les résultats sont conformes.

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2010 au 31 décembre 2010, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2010 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

A l'unanimité,

DECLARE que les comptes de gestion dressés, pour l'exercice 2010 par le Receveur, visés et certifiés conformes par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

7/ Vote des budgets primitifs 2011

Le budget annexe « Parc D'Activités du Seuil de Bourgogne –Til-châtel » est présenté par Nicolas Golmard.

Le budget proposé reprend les résultats 2010 suite au vote du compte administratif.

Les montants proposés sont les suivants :

Section de fonctionnement : 335 486.00 €

Section d'investissement : 317 255.00 €

Il est précisé que ce budget est impacté par des opérations d'ordre afin d'équilibrer en fin d'exercice la section de fonctionnement et de transférer les dépenses réalisées en section d'investissement. La section d'investissement est équilibrée par un emprunt qui ne sera contracté qu'en fonction des dépenses réalisées.

Questions sur ce budget :

Gilles Kroll

Si les agriculteurs veulent vendre leurs parcelles, est-on obligé de les acheter ?

Nicolas Golmard

La procédure de ZAC permet à tous les propriétaires d'imposer les acquisitions à la collectivité. Celle-ci a un délai de trois ans pour répondre. S'il n'y a pas d'accord trouvé, la procédure est similaire à celle d'une expropriation.

Gilles Kroll

Il était prévu une zone logistique ; le métier est actuellement en pleine perte.

Quelle est aujourd'hui en dehors de la CCI la réelle démarche de commercialisation ?

Michel Maillot

Dans ce secteur, il y a des difficultés depuis 2009. On s'occupe de la commercialisation depuis plusieurs années mais le fait que les terrains n'étaient pas disponibles, a joué défavorablement pour la commercialisation. Dès le départ, on a travaillé avec Bourgogne Développement puis avec la CCI. On a des contacts qui peuvent être intéressants mais il va falloir intensifier la recherche d'entreprises.

Une étude va être lancée pour étudier la possibilité de faire appel à un cabinet.

Luc Baudry

La commercialisation est très importante, il faut que cela débouche cette année. Il faut penser qu'un emprunt est prévu au budget. Il faut réactiver la commission économie de façon à prendre des décisions régulières et être informés.

Michel Maillot

Pour faire du développement économique, il faut commencer par faire des réserves foncières.

Michel Boirin

La viabilisation de la zone est-elle terminée ?

Nicolas Golmard

Pour l'électricité c'est terminé mais le bouclage n'est pas finalisé car il y a eu des difficultés avec RFF et actuellement avec les agriculteurs.

Gilles Kroll

Quel est le débit internet sur la zone ?

Nicolas Golmard

C'est du très haut débit (NRAZO, fibre optique)

Michael Frequelin

A partir de quelle structure peut-on ouvrir la zone ?

Michel Maillot

Il faut négocier avec le Conseil Général et le Conseil Régional qui ne financeront que s'il y a créations d'emplois (On peut penser qu'à partir d'une trentaine d'emploi le projet pourrait démarrer)

Marcel Font

Les subventions sont-elles acceptées ?

Nicolas Golmard

Un document qui récapitule toutes les dépenses et recettes va être distribué.

Une subvention de 627 000 € a été perçue pour l'achat des terrains et le pilotage de l'opération.

Il est demandé par 13 délégués que le vote ait lieu à bulletins secrets

Ce budget est adopté par

22 voix pour ; 12 voix contre et 4 abstentions

Les autres budgets annexes et le budget principal sont présentés par Véronique GOUDET

Budget annexe « Service Public d'Assainissement Non Collectif »

Le budget est présenté avec la reprise des résultats 2010.

Il s'agit uniquement d'un budget de fonctionnement qui s'équilibre à 64 542.00 €

Ce budget est adopté à l'unanimité

Budget annexe « Immeuble Trésorerie »

Le budget est présenté avec la reprise des résultats 2010 et tient compte de l'affectation du résultat.

Chaque section est présentée en équilibre comme suit :

- section de fonctionnement 13 937.00 €

- section d'investissement 15 479.00 €

Les annuités de l'emprunt contracté pour la réhabilitation des locaux ainsi que les dépenses d'entretien sont compensées par les loyers versés par le Trésor Public.

Ce budget est adopté à l'unanimité

Budget annexe « Office de Tourisme »

Le budget présenté reprend les résultats 2010.

Les montants proposés sont les suivants :

Section de fonctionnement : 102 490.00 €

Section d'investissement : 13 000.00 €

La section de fonctionnement est équilibrée par un versement du budget principal d'un montant de 74 480.00 €.

Ce budget est adopté à l'unanimité

Budget annexe « Ecole de Musique »

Le budget présenté reprend les résultats 2010.

Le budget est présenté en suréquilibre de 11 479.00 € en section de fonctionnement

Dépenses : 225 990.00 €

Recettes : 237 469.00 €

La section d'investissement ne contient que l'excédent reporté d'un montant de 252.00 €

Une somme a été budgétée pour tenir compte de l'embauche d'un d'artiste sur 1 trimestre (en 2011) comme le prévoit la convention signée avec le Conseil Général pour le passage de l'école en niveau III. Une majoration de l'ordre de 2% est prévue sur les tarifs à compter de la rentrée prochaine.

Evolution de la participation des 3 collectivités

Collectivités	Année 2010	Année 2011
Covati	92 807	93 208
CC Selongey	19 388	24 532
CC Grancey	5 295	7 078
TOTAL	117 490	124 818

Ce budget est adopté à l'unanimité

Budget Principal :

Le budget tient compte de la reprise des résultats 2010, des restes à réaliser et de l'affectation du résultat.

Le budget est présenté en suréquilibre de 59 629.00 € en section de fonctionnement

Dépenses : 3 550 476.00 €

Recettes : 3 610 105.00 €

La section d'investissement s'équilibre à 939 278.00 €.

Christian Charlot donne le détail du budget enfance jeunesse et fait un bilan des activités périscolaires, extrascolaires et de la fréquentation de la SMA.

Des compléments d'explications sont apportés par Jean-Marc Collet.

(Voir en annexe la présentation power point des différents budgets)

Après la présentation, un débat s'ensuit.

Luc Baudry

On dégage au budget environ le même montant qu'en 2010 mais il n'y a pas plus d'investissement que l'an dernier. Si on ne joue pas sur le fonctionnement pour le diminuer, on sera contraint d'augmenter régulièrement les impôts. Il y a deux solutions : soit augmenter beaucoup les taux soit diminuer le fonctionnement et avoir un débat sur ce qu'il faudrait réduire.

Michel Maillot

A l'époque, l'augmentation de 30 % était liée à l'enfance jeunesse ; il va falloir faire des choix non seulement en terme d'investissements mais aussi en terme d'actions. La capacité à investir est liée au développement du Parc d'Activités.

Il y a eu des modifications au niveau des financements CAF, et le budget enfance jeunesse a augmenté de 150 000 € avec les mêmes actions.

Il faut également faire le point sur certaines compétences.

La TEOM baisse

Zone 1 : - 4.4 % (- 2.2 % avec les impôts des ménages)

Zone 2 : - 2.2 % (- 0.2 % « »)

Zone 3 : - 0.5 % (+ 1.5 % « »)

Jean-Denis Staiger

On ne peut pas impliquer la gestion du SMOM qui permet de ne pas augmenter la TEOM et en profiter pour augmenter les impôts de la Covati.

Christophe Monot

Si on veut maintenir une certaine cohésion au sein de la Covati, il faudrait une remise à jour des bases sur le territoire.

Pierre Bezian

Je rejoins Luc Baudry sur la possibilité d'abandonner des actions en terme d'enfance jeunesse, il faut étudier le problème.

Luc Baudry

Il y a des économies à faire dans tous les domaines, pas uniquement en enfance jeunesse.

Michel Maillot

En attente de proposition qui seront versées au débat. Le bureau a décidé, malgré la baisse des aides, de maintenir le même service. Si on doit supprimer des choses, il faut l'exprimer clairement. Il y a un vrai débat à avoir.

Alain Verger

Propose de créer une commission afin d'étudier et de savoir sur quoi on peut faire des économies.

Alain Gradelet

Il y a ce que l'on veut supprimer, mais certaines communes voudrait rajouter des choses (exemple : le sport)

Ferruccio Boldrini

Il y a effectivement d'autres terrains de football (Marey par exemple)

Le club a demandé s'il était possible d'utiliser le terrain du réveil, qui bénéficie d'un éclairage, pour des entraînements.

Daniel Lavèvre

La commission étudie la demande. La question est de savoir si le terrain peut raisonnablement supporter plus d'heures d'entraînement.

Michel Maillot

A l'heure actuelle, le terrain du Réveil sert au club du Réveil. Les adhérents font partie de quasiment toutes les communes de la COVATI même au-delà. Les membres habitants Is-sur-Tille représentent environ 30% des effectifs.

Il est demandé le vote à bulletins secrets par 15 délégués.

Le budget est adopté par

22 voix pour ; 13 voix contre ; 1 abstention ; 1 bulletin nul ; 1 bulletin blanc

8/ Vote des taux d'imposition 2011

Délibération 26/2011

Les taux proposés tiennent compte d'une augmentation de 2% par rapport aux taux 2010.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

Par 32 voix favorables, 1 voix contre (Eric Saulin) **et 5 abstentions** (François Dupin, Marc Chautemps, Gilles Kroll, Luc Baudry, Michèle Chanussot)

FIXE comme suit les taux d'imposition pour l'année 2011 :

➤ Taxe d'habitation :	3.97%
➤ Taxe foncière propriétés bâties :	4.27 %
➤ Taxe foncière propriétés non bâties :	9.17 %
➤ Cotisation Foncière des Entreprises :	4.89 %

9/ Vote de la Taxe d'enlèvement des Ordures Ménagères année 2011

Délibération 27/2011 :

Les taux proposés tiennent compte du lissage pour arriver à un taux unique en 2015.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

Par 35 voix favorables et 3 abstentions (Marc Chautemps, Pierre Bezian, Christophe Monot)

FIXE comme suit la taxe d'enlèvement des ordures ménagères pour chaque zone pour l'année 2011 :

➤ Zone 1 :	10.11 %
➤ Zone 2 :	9.12 %
➤ Zone 3 :	8.29 %

rappeler les taux 2010 et exprimer les diminutions

10/ Tarifs des participations année 2011

Délibération 28/2011 :

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

Par 37 voix favorables et 1 abstention (Gilles Kroll)

FIXE comme suit les participations pour l'année 2011 :

***pour les classes d'adaptation et le collège, la participation concerne les communes extérieures à la communauté et qui font partie de la carte scolaire**

- Classes adaptation : 1.55 € / habitant
- Collège : 8.31 € / habitant

***Compétences optionnelles :**

- Secrétaire de Mairie : 27.27 € / heure

FIXE la participation du syndicat d'Assainissement aux frais de secrétariat de la Communauté de Communes à 3 000 €.

11/ Ambitions Côte d'Or

Nicolas Golmard rappelle que dans le cadre de ce contrat, le conseil général accorde une avance de 20 % du montant de la subvention accordée et que le solde est versé à la fin des travaux.

Délibération 29/2011 :

Vu les statuts de la Covati,

Vu la délibération du Conseil Général de la Côte-d'Or en date du 25 septembre 2008 relative au projet départemental « Ambitions Côte-d'Or »,

Vu la délibération du Conseil Général de la Côte-d'Or en date du 11 décembre 2008 formalisant les modalités de contractualisation au titre du dispositif « Ambitions Côte-d'Or »,
Vu la délibération du Conseil Communautaire de la Covati en date du 9 novembre 2010 portant approbation du contrat « Ambitions Côte-d'Or » conclu avec le Conseil Général de la Côte-d'Or,
Vu la délibération du Conseil Général de la Côte-d'Or en date du 16 décembre 2010 donnant un accord de principe au projet de territoire de la Covati,
Vu la délibération de la commune d'Is-sur-Tille en date du 04 avril 2011 portant demande de subvention au titre du contrat « Ambitions Côte-d'Or » de la Covati pour l'extension du restaurant municipal d'enfants et les travaux de déplacement du centre de loisirs.

Le Président expose :

Construit en 2002 pour environ 130 repas/jour, le restaurant municipal d'enfants de la commune d'Is-sur-Tille dispose de 128 places en rez-de-chaussée, généralement utilisées aujourd'hui sur deux services consécutifs (260 repas servis fréquemment).

Compte tenu du nombre d'inscriptions en augmentation constante et dans un souci de maintenir une qualité d'accueil satisfaisante, la commune d'Is-sur-Tille s'est engagée dans un projet d'extension du restaurant scolaire (aménagement de locaux existants au 1^{er} étage du bâtiment) qui implique le déplacement partiel du centre de loisirs.

L'objectif du projet est de passer la capacité totale d'accueil à 200 places maximum (établissement de 5^{ème} catégorie) pour la rentrée 2011/2012.

La commune d'Is-sur-Tille sollicite le soutien du Conseil Général de la Côte-d'Or dans le cadre du contrat « Ambitions Côte-d'Or » de la Covati (priorité Ambition de réussite) à hauteur de 25% du coût hors taxes des travaux de déplacement du centre de loisirs et de création d'une 3^{ème} salle de restauration au restaurant municipal d'enfants.

Le plan de financement est le suivant :

Dépenses : 133 100 euros HT, y compris les travaux réalisés pour déplacer le centre de loisirs.

Financement : Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (DETR) : 47 250 €.
 Conseil Général de la Côte-d'Or (contrat Ambitions Cote d'Or) : 33 275 €.
 Auto financement ou emprunt : 52 575 €.

Le conseil communautaire, à l'unanimité,

Approuve la demande de subvention de la Commune d'Is-sur-Tille auprès du Conseil Général de la Côte-d'Or au titre du contrat « Ambitions Côte-d'Or » de la Covati pour un montant de 33 275,00 € (25% du coût HT de l'opération) pour l'extension du restaurant municipal d'enfants et les travaux de déplacement du centre de loisirs.

Délibération 30/2011 :

Vu les statuts de la Covati,

Vu la délibération du Conseil Général de la Côte-d'Or en date du 25 septembre 2008 relative au projet départemental « Ambitions Côte-d'Or »,

Vu la délibération du Conseil Général de la Côte-d'Or en date du 11 décembre 2008 formalisant les modalités de contractualisation au titre du dispositif « Ambitions Côte-d'Or »,

Vu la délibération du Conseil Communautaire de la Covati en date du 9 novembre 2010 portant approbation du contrat « Ambitions Côte-d'Or » conclu avec le Conseil Général de la Côte-d'Or,

Vu la délibération du Conseil Général de la Côte-d'Or en date du 16 décembre 2010 donnant un accord de principe au projet de territoire de la Covati,

Vu la délibération de la commune d'Is-sur-Tille en date du 04 avril 2011 portant demande de subvention au titre du contrat « Ambitions Côte-d'Or » de la Covati pour l'opération de construction d'un court de tennis couvert à Is-sur-Tille.

Le Président expose :

Le club de tennis d'Is-sur-Tille, affilié FFT, est en pleine expansion. Le nombre de licenciés est passé de 67 en 2001 à 180 en 2010. Le nombre d'inscrits à l'école de tennis est passé de 45 à 149 durant la même période. Les membres du club ne sont pas recrutés sur la seule commune d'Is-sur-Tille mais sur tout le territoire de la Covati voire même au-delà.

La ligue de Bourgogne de tennis affiche par ailleurs un déficit de courts couverts. Le club issois n'a donc pas la possibilité de proposer à ses nombreux adhérents une activité tout au long de l'année avec ses 4 courts de plein air.

Ce nouveau court réalisé près des 4 courts extérieurs sera la seule salle de tennis sur le territoire du Pays Seine et Tilles en Bourgogne.

La commune d'Is-sur-Tille sollicite le soutien du Conseil Général de la Côte-d'Or dans le cadre du contrat « Ambitions Côte-d'Or » de la Covati (priorité Ambition de vie) à hauteur de 14 % du coût hors taxes de l'opération de construction d'un court de tennis couvert à Is-sur-Tille.

Le plan de financement est le suivant :

Dépenses : 321 600,00 € HT.
Financement : Tennis Club Issois (avec part FFT) 4 % : 15 000 €
Fonds National pour le Développement du sport (FNDS),
subvention d'équipement sportif d'intérêt national 38 % : 120 000 €
Conseil Général (contrat Ambitions Côte d'Or) 14 % : 45 000 €
Auto financement ou emprunt 44 % : 141 600 €

Le conseil communautaire, à l'unanimité,

Approuve la demande de subvention de la Commune d'Is-sur-Tille auprès du Conseil Général de la Côte-d'Or au titre du contrat « Ambitions Côte-d'Or » de la Covati pour un montant de 45 000,00 € (14% du coût HT de l'opération) pour la construction d'un court de tennis couvert à Is-sur-Tille.

Délibération 31/2011 :

Vu les statuts de la Covati,

Vu la délibération du Conseil Général de la Côte-d'Or en date du 25 septembre 2008 relative au projet départemental « Ambitions Côte-d'Or »,

Vu la délibération du Conseil Général de la Côte-d'Or en date du 11 décembre 2008 formalisant les modalités de contractualisation au titre du dispositif « Ambitions Côte-d'Or »,

Vu la délibération du Conseil Communautaire de la Covati en date du 9 novembre 2010 portant approbation du contrat « Ambitions Côte-d'Or » conclu avec le Conseil Général de la Côte-d'Or,

Vu la délibération du Conseil Général de la Côte-d'Or en date du 16 décembre 2010 donnant un accord de principe au projet de territoire de la Covati,

Vu la délibération de la commune d'Is-sur-Tille en date du 04 avril 2011 portant demande de subvention au titre du contrat « Ambitions Côte-d'Or » de la Covati pour la construction d'un bâtiment sur le terrain de motocross d'Is-sur-Tille.

Le Président expose :

Le site « sports mécaniques » (moto-cross et auto-cross), installé au sud-ouest d'Is-sur-Tille, apparaît comme un site exemplaire tant au niveau national qu'international où de nombreux compétiteurs viennent s'entraîner.

Des manches du championnat de France de motocross y sont régulièrement organisées et attirent environ 300 pilotes et plus de 3000 spectateurs. La commune d'Is-sur-Tille délègue la gestion du site par convention aux associations sportives.

L'association « Moto Club Issois », créée en 1993, est affiliée à la Fédération Française de Moto (FFM).

En 2010, le club a obtenu de la FFM le droit d'organiser une manche du Championnat de France « National MX1 ». A cette occasion, des pilotes parmi les meilleurs français, de niveau national et international, se sont affrontés pendant deux jours.

Le projet de 2011 est de passer au niveau supérieur par l'organisation d'une des épreuves du Championnat de France « Elite » MX1/MX2 qui permet de voir s'affronter, pour le titre de champion de France, les meilleurs pilotes français, en lice pour les championnats d'Europe et du Monde, ainsi que 5 pilotes étrangers invités.

Cette organisation requiert diverses installations réglementaires dont des sanitaires mis à la disposition des concurrents mais aussi du public d'où la nécessité de mener à bien ce projet.

La commune d'Is-sur-Tille sollicite le soutien du Conseil Général de la Côte-d'Or dans le cadre du contrat « Ambitions Côte-d'Or » de la Covati (priorité Ambition de vie) à hauteur de 33% du coût hors taxes de la construction d'un bâtiment sur le terrain de motocross à Is-sur-Tille (50 000,00 €).

Le plan de financement est le suivant :

Dépenses : 150 000 euros HT.

Financement :

- Conseil Régional	28 % : 42 360 euros.
- FNDS, subvention d'équipement sportif d'intérêt national	17 % : 25 000 euros.
- Conseil Général (contrat Ambitions Côte d'Or)	33 % : 50 000 euros.
- Auto financement ou emprunt	22 % : 32 640 euros.

Le conseil communautaire, à l'unanimité,

Approuve la demande de subvention de la Commune d'Is-sur-Tille auprès du Conseil Général de la Côte-d'Or au titre du contrat « Ambitions Côte-d'Or » de la Covati pour un montant de 50 000,00 € (33% du coût HT de l'opération) pour la construction d'un bâtiment sur terrain de motocross d'Is-sur-Tille.

Délibération 32/2011 :

Vu les statuts de la Covati,

Vu la délibération du Conseil Général de la Côte-d'Or en date du 25 septembre 2008 relative au projet départemental « Ambitions Côte-d'Or »,

Vu la délibération du Conseil Général de la Côte-d'Or en date du 11 décembre 2008 formalisant les modalités de contractualisation au titre du dispositif « Ambitions Côte-d'Or »,

Vu la délibération du Conseil Communautaire de la Covati en date du 9 novembre 2010 portant approbation du contrat « Ambitions Côte-d'Or » conclu avec le Conseil Général de la Côte-d'Or,

Vu la délibération du Conseil Général de la Côte-d'Or en date du 16 décembre 2010 donnant un accord de principe au projet de territoire de la Covati,

Vu la délibération de la commune de Villecomte en date du _____ portant demande de subvention au titre du contrat « Ambitions Côte-d'Or » de la Covati dans le cadre de l'aménagement du site du « creux bleu » à Villecomte (Acquisition de terrain, aménagement en zone naturelle partielle, sauvegarde de la résurgence).

Le Président expose :

L'opération consiste en un aménagement du site remarquable du « creux bleu » à Villecomte acquis par la commune en 2003. Ce site est constitué d'une résurgence située au cœur du village et d'un bief crée par des moines pour alimenter un moulin.

Les premiers aménagements ont eu lieu en 2004 (éclairage des lieux), 2006 et 2007 (réfection de l'accès au site et de la place du creux bleu).

Il s'agit désormais de poursuivre la sauvegarde de ce site naturel en évitant toute construction aux abords de la résurgence (par l'acquisition d'un clos de 1673 m² destiné à recevoir un verger conservatoire) et de mettre en valeur les abords par les aménagements suivants :

- Acquisition et installation de tables de pique nique.
- Remise en état des murs de pierres sèches : couverture en pierre.
- Reconstruction d'un pilier en pierre.

La commune de Villecomte sollicite par conséquent le soutien du Conseil Général de la Côte-d'Or dans le cadre du contrat « Ambitions Côte-d'Or » de la Covati (priorité Ambition d'équilibre) à hauteur de 36 863,06 € dans le cadre des premières opérations de l'aménagement du site du « creux bleu » à Villecomte (Acquisition de terrain, aménagement en zone naturelle partielle, sauvegarde de la résurgence).

D'autres réalisations suivront en 2012, 2013 et 2014. Elles feront également l'objet de demandes de subvention au titre du contrat « Ambitions Côte-d'Or » de la Covati.

Le plan de financement est le suivant :

Volet n° 1 : Acquisition terrain « creux bleu »

Dépense : 80 000,00 € HT		
Plan de financement :		
Conseil Général de la Côte-d'Or (Ambitions Côte-d'Or) :	40 %	32 000,00 €
Commune de Villecomte :	60 %	48 000,00 €

Volet n° 2 : Acquisition et installation de tables de pique nique

Dépense : 1 353,00 € HT		
Plan de financement :		
Conseil Général de la Côte-d'Or (Ambitions Côte-d'Or) :	40 %	541,20 €
DETR	30 %	405,90 €
Commune de Villecomte :	30 %	405,90 €

Volet n° 3 : Remise en état des murs de pierres sèches : couvertes de mur.

Dépense : 11 028,00 € HT		
Plan de financement :		
Conseil Général de la Côte-d'Or (Ambitions Côte-d'Or) :	30 %	3 300,00 €
Réserve parlementaire	50 %	5 514,00 €
Commune de Villecomte :	20 %	2 214,00 €

Volet n°4 : Reconstruction d'un pilier en pierre.

Dépense : 2 554,65 € HT		
Plan de financement :		
Conseil Général de la Côte-d'Or (Ambitions Côte-d'Or) :	40 %	1 021,86 €
Commune de Villecomte :	60 %	1 532,79 €

Subvention totale sollicitée du Conseil Général de la Côte-d'Or : 36 863,06 €

Le conseil communautaire, à l'unanimité

Approuve la demande de subvention de la Commune de Villecomte auprès du Conseil Général de la Côte-d'Or au titre du contrat « Ambitions Côte-d'Or » de la Covati pour un montant de 36 863,06 € dans le cadre de l'aménagement du site du « creux bleu » à Villecomte (Acquisition de terrain, aménagement en zone naturelle partielle, sauvegarde de la résurgence).

12/ Voirie : approbation du DCE groupement de commandes 2011

Délibération 33/2011 :

Le vice-président de la Covati en charge de la voirie présente le **Dossier de Consultation des Entreprises (DCE)** relatif au **programme 2011 des travaux de voirie du groupement de commandes de la Covati**.

Il rappelle :

- Le groupement de commandes de la Covati est constitué par la **Communauté de communes des Vallées de la Tille et de l'Ignon (Covati) et les communes d'Avelanges, Courtivron, Echevannes, Lux, Marsannay-le-bois, Moly, Poiseul-les-Saulx, Saulx-le-duc, Tarsul, Til-Châtel, Vernot et Villecomte** en vue de la réalisation de travaux d'aménagement de voirie - Programme 2011.
- Conformément à la Convention de groupement de commandes, la Covati approuve seule les documents de la consultation des entreprises (D.C.E.).
- La volonté de Commission Voirie de la Covati de mettre en œuvre les dispositions de l'Ordonnance n°2005-645 du 6 juin 2005 (Art 65 I Loi du 9.12.2004 de simplification du Droit) qui permet de ne pas délibérer à nouveau pour retenir l'entreprise titulaire du marché après la réunion de la Commission d'Appel d'Offres. La délibération d'approbation du D.C.E. et du lancement de la consultation publique suffit. Cette délibération unique prise en début de procédure comportera obligatoirement la définition de l'étendue du besoin à satisfaire ainsi que le montant prévisionnel du marché.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) et notamment son article L 2122-21-1

Vu la Convention de groupement de commandes relative au programme 2011 de travaux de voirie,

Vu, le Dossier de consultation des Entreprises (D.C.E) établi par le service voirie de la Covati ;

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, à l'unanimité,

APPROUVE les dispositions du Dossier de Consultation des Entreprises (D.C.E) relatif au programme 2011 des travaux de voirie du groupement de commande de la Covati.

PRECISE que ce D.C.E porte sur divers travaux d'aménagement de voirie pour la Communauté de communes des Vallées de la Tille et de l'Ignon (Covati) et les communes d'Avelanges, Courtivron, Echevannes, Lux, Marsannay-le-bois, Moly, Poiseul-les-Saulx, Saulx-le-duc, Tarsul, Til-Châtel, Vernot et Villecomte.

Nature et étendue des travaux :

Imprégnation	11 241 m ²	Enduit superficiel	2510 m ²
Déblais en fouille	40 m ³	Enrobés	988,84 t
Scarification de chaussée	7111 m ²	Bordures	305 ml
Grave concassée 0/20	1 162,85 m ³	Grave bitume	200 t

ACCEPTTE l'estimation de 302 425,00 € HT soit 361 698,00 € TTC qui devient le montant prévisionnel définitif du marché.

AUTORISE le Président de la Covati à engager la procédure de passation du marché public selon une procédure adaptée conformément à l'article 28 du Code des Marchés Publics.

PRECISE que la Covati mettra en œuvre les dispositions de l'Ordonnance du 6 juin 2005 (Art 65 I Loi du 9.12.2004 de simplification du droit).

AUTORISE par conséquent le Président de la Covati à signer ce marché public de travaux et tous les actes nécessaires à la bonne administration de cette affaire.

13/ Office de Tourisme

Délibération 34/2011 : demande de renouvellement pour le classement de l'office 1 étoile

Le Président rappelle que l'office de Tourisme est classé Office de Tourisme une étoile et qu'il y a lieu de demander le renouvellement de ce classement.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, à l'unanimité,

SOLLICITE, conformément aux dispositions de l'arrêté du 12 novembre 2010, le classement de l'Office de Tourisme des Vallées de la Tille et de l'Ignon en Office de Tourisme une étoile.

Délibération 35/2011 : fleurissement – attribution des lots

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, à l'unanimité,

DECIDE l'achat de différents lots qui seront remis aux lauréats du concours des maisons fleuries.

DIT que les lots seront achetés chez divers fournisseurs comme suit :

- EARL AUBRY : 75 potées fleuries à 3.80 € l'unité HT (total 285 € HT)
- A'VOT Fleurs : 1 bon d'achat à 50 €, 4 bons d'achat à 45 €, 3 bons d'achat à 30 €, 32 bons d'achat à 18 € (total 896 €)
- Pépinières DIMA : 3 bons d'achat à 50 €, 2 bons d'achat à 45 €, 7 bons d'achat à 30 €, 3 bons d'achat à 18 € (total 504 €)
- SONOFEP : 2 bons d'achat à 50 €, 3 bons d'achat à 45 €, 7 bons d'achat à 30 € (total 445 €)

DIT que les crédits sont inscrits au budget 2011.

AUTORISE le Président à signer les mandats correspondants.

14/ SPANC : vote du tarif pour le contrôle du neuf

Délibération 36/2011 :

Le président rappelle que les modifications concernant le règlement du Service Public d'Assainissement Non Collectif ont été validées lors de la réunion du 14 décembre 2010.

Le percepteur souhaite qu'une délibération entérine ces modifications.

Le Président rappelle que les modifications portent sur l'ajout des articles

- 25 : en cas de vente du bien immobilier
- 26 : choix des communes pour subventionner la première intervention « état des lieux »

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, à l'unanimité,

APPROUVE le règlement du SPANC modifié tel que validé lors de la réunion du 14 décembre 2010.

APPROUVE le bordereau des prix modifié. La modification concerne le contrôle de conception des nouvelles installations. Le tarif sera de 88.00 € à compter du 1^{er} mai 2011.

Le bordereau des prix est annexé à la présente délibération

15/ Encaissement d'un chèque de remboursement de sinistre

Délibération 37/2011 :

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, à l'unanimité,

ACCEPTTE le chèque d'un montant de 3 695.64 € (trois mille six cent quatre vingt quinze euros et 64 cents) émis par la société d'assurance COVEA FLEET concernant le remboursement d'un sinistre route d'Avelanges.

La séance est levée vers 00 h 00